

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel
Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas,
Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_99 – Approbation de la décision modificative n°1

*Le budget principal a été voté au mois de février 2026.
L'exécution budgétaire de ce budget nécessite de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement. L'équilibre du document budgétaire s'apprécie au sein des sections et en dépenses réelles / dépenses d'ordre.*

La Décision modificative n°1 est équilibrée en dépenses et en recettes à :

- 250 570.45 € en fonctionnement
- - 34 472.50 € en investissement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 70, produits des services, les crédits peuvent être augmentés de 11 625 €

Au chapitre 731, impôts et taxes, les crédits peuvent être augmentés de 62 681 €

Au chapitre 74, dotations, subventions et participations, les crédits peuvent être augmentés de 163 825 €

Sur les opérations d'ordre, les crédits peuvent être augmentés de 12 439.45 €

Au total, il faut augmenter les recettes de fonctionnement de 250 570.45 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011, charges générales, les crédits doivent être augmentés de 34 750€

Au chapitre 012, dépenses de personnel, les crédits doivent être augmentés de 53 445 €

Au chapitre 65, autres charges de gestion courantes, les crédits doivent être augmentés de 16 250 €

Au chapitre 66, charges financières, les crédits peuvent être diminués de 54 000 €.

Au chapitre 67, charges spécifiques, les crédits peuvent être diminués de 49 000 €

Sur les opérations d'ordre, les crédits doivent être augmentés de 249 125.45 €

L'équilibrage de la section de fonctionnement implique une augmentation du virement à la section d'investissement de 249 125.45 €

Au total, il faut augmenter les dépenses de fonctionnement de 250 570.45 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs opérations nécessitent des ajustements à la hausse qui peuvent être compensés par des baisses de crédits sur d'autres opérations dont le calendrier de réalisation est décalé.

Sur les opérations pluriannuelles qui sont inscrites au plan pluriannuel d'investissement les crédits peuvent être baissées de 243 090 €.

Sur les crédits d'investissements inscrits chaque année par secteur, les crédits doivent être en revanche augmentés de 243 090€.

Les ajustements sur le budget photovoltaïque nécessitent un ajout de crédits de 12 437,50 €

Au total, il est possible de baisser les dépenses d'investissement de 34 472.50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 13 (subvention) peut être ajustés au regard des notifications que la ville a reçues et être augmenté de 27 991,34 €.

L'ajustement du budget photovoltaïque se retrouve en recette d'investissement pour un même montant de 12 437,50 €.

L'équilibrage de la section de fonctionnement implique une augmentation du virement à la section d'investissement de 249 125,45 €

L'équilibrage de la section d'investissement permet ainsi une baisse de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 324 026.79 €

Au total, les recettes d'investissement doivent être diminuées de 34 472.50 €

DELIBERATION

Le conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération en date du 9 février 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 juin 2026,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonction de l'exécution budgétaire,

Sur rapport de M. le Maire
Le Conseil Municipal décidé d'
Approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2026 telle que :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	250 570.45 €	RECETTES FONCTIONNEMENT	250 570.45 €
<i>dont chapitre 011</i>	34 750.00 €	<i>dont chapitre 70</i>	11 625.00 €
<i>dont chapitre 012</i>	53 445.00 €	<i>dont chapitre 731</i>	62 681.00 €
<i>dont chapitre 65</i>	16 250,00 €	<i>dont chapitre 74</i>	163 825,00 €
<i>dont chapitre 66</i>	-54 000,00 €		
<i>dont chapitre 67</i>	-49 000,00 €		
		Ajustement budget photovoltaïque 002	12 439,45 €
Ajustement budgétaire 023	249 125.45 €		
Opérations ordres		Opérations ordres	

DEPENSES INVESTISSEMENT	-34 472.50 €	RECETTES INVESTISSEMENT	-34 472.50 €
<i>dont projets AP-CP</i>		Subventions sur projets AP-CP	14 344.30 €
<i>dont projet PPI</i>	-290 000.00 €	Subventions Projets PPI	1 518.38 €
<i>dont projet hors PPI</i>	243 090.00 €	Subventions projets hors PPI	12 128.66 €
<i>dont hors opérations</i>		Cession d'immobilisation	- €
Ajustement budget photovoltaïque 001	- 2 862.50 €	Ajustement budget photovoltaïque 1068	- 2 862.50 €
Ajustement budget photovoltaïque 16878	15 300.00 €	Ajustement budget photovoltaïque 2745	15 300.00 €
		Ajustement budgétaire 021	249 125.45 €
		Ajustement budgétaire 16	- 324 026.79 €
Opérations ordres patrimoniales	- €	Opérations ordres patrimoniales	- €

Emprunt d'équilibre avant DM	1 396
	195,24 €
Emprunt d'équilibre après DM	1 072 168.45
	€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN